

CONTRAT DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

CAUTION signataire du présent engagement

Nom et prénoms :

Adresse domicile :

BAILLEURS

Nom et prénoms : Mr & Mme JARNOUX

Adresse : 7 square du Cellier, 44370 VARADES

LOCATAIRES

Nom et prénoms :

Je soussigné (Nom et prénoms Caution).....

Déclare porter caution solidaire de (Noms et prénoms des locataires)....., locataire du logement,

Sis (Adresse du logement pris en location)

.....
.....
dont Mr JARNOUX est propriétaire, et renoncer au bénéfice de discussion et de division, pour le paiement des loyers, charges et accessoires résultant du contrat de location conclu le....., pour une durée de....., le montant des loyers, charges et accessoires étant parfaitement déterminé au contrat de location dont je reconnais avoir reçu un exemplaire, porté en annexe à la présente. Je serai donc tenu de satisfaire à toutes les obligations de (Noms et prénoms des locataires)....., locataire, en cas de défaillance de sa part, à l'égard de Mr JARNOUX, propriétaire, et ce pendant la durée du bail initial et de son renouvellement.

Je confirme la connaissance que j'ai de la nature et de l'étendue de mes obligations en recopiant de ma main la mention ci-après :

« Bon pour caution solidaire, ayant parfaitement connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation par moi-même, qui m'engage à acquitter, en cas de défaillance du locataire, les loyers dus qui s'élèvent à (en chiffres) €, (en lettres)..... € par mois, révisés en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, les charges provisionnelles ou forfaitaires d'un montant de (en chiffres) €, (en lettres)..... € par mois, ainsi que les indemnités d'occupation, les frais éventuels de procédure, les dégradations et réparations locatives. »

Mention manuscrite du soussigné :

Conformément aux dispositions de l'article 22-1 de la loi du 06/07/1989, je recopie l'alinéa 1er de l'article précité reproduit ci-dessous :

« Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. Ce cautionnement se maintiendra dans la même durée à l'égard du bailleur ou de tous successeurs de celui-ci, notamment en cas de vente. »

Mention manuscrite du soussigné :

Fait à, le

LA CAUTION

Signature précédée de la mention manuscrite

" Lu et approuvé, bon pour caution solidaire "

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite

" Lu et approuvé, bon pour acceptation "